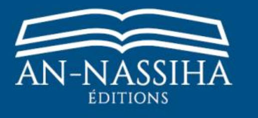


Les

Prières Surérogatoires

Description et Mérites





بسم الله الرحمن الرحيم

MÉRITES GÉNÉRAUX

1) Obtenir l'amour d'Allah : Allah a dit dans le hadith al-qudsi : **« Certes Mon serviteur ne se rapproche pas de Moi par une chose que Je n'aime plus que ce que Je lui ai prescrit. Et Mon serviteur ne cesse de se rapprocher de Moi par les œuvres surérogatoires, jusqu'à ce que Je l'aime. »** (B : 6502)

2) Combler les éventuels manquements qui ont lieu dans les prières obligatoires : « Au jour de la résurrection, la première chose sur laquelle le serviteur sera jugé est sa prière. Si on la trouve complète, on l'inscrira complète. Et si elle est déficiente, Il dira : Regardez s'il faisait des prières surérogatoires. On complètera ce qu'il a négligé comme prière obligatoire par ses prières surérogatoires. Puis on fera de même pour le reste des œuvres. » (SN : 466)

3) Le Prophète ﷺ fut interrogé au sujet d'une œuvre qui fait entrer son auteur au Paradis et il répondit : **« Multiplie les prosternations pour Allah car tu ne fais pas une seule prosternation sans qu'Allah ne t'élève par celle-ci d'un degré et qu'Il t'expie par celle-ci un péché. »** (M : 488)

LES RAWATIB

Leur description : Ce sont les prières surérogatoires permanentes accomplies avec les prières obligatoires. Leur temps est le même que celui des prières auxquelles elles sont liées. Elles sont au nombre de douze unités : **« Quatre avant Dhohr et deux après, deux après Maghrib, deux après Icha et deux avant Fajr. »** (ST : 579)

Abdullah Ibn Omar, qu'Allah les agrée, a dit : **« J'ai retenu du Messager d'Allah ﷺ qu'il faisait deux unités avant Dhohr et deux après, deux après Maghrib chez lui, deux après Icha chez lui et deux avant la prière du Sobh. C'était une heure à laquelle on n'entrait pas auprès du Prophète ﷺ mais Hafsa m'a rapporté qu'une fois que le mouadhin faisait l'appel à la prière et que l'aube était levée, il priait deux unités. »** (B : 1181, M : 729)

Et Aicha, qu'Allah l'agrée, a dit : **« Le Prophète ﷺ priait chez moi quatre unités avant Dhohr et sortait ensuite diriger la prière aux gens, puis il entrait et priait deux unités. Il dirigeait la prière du Maghrib aux gens, puis il entrait et priait deux unités. Et il dirigeait la prière du Icha aux gens, puis il entrait chez moi et priait deux unités. »** (M : 730)

Leur mérite : « Il n'y a pas un serviteur musulman qui prie chaque jour pour Allah douze unités de prières surérogatoires, en dehors des obligatoires, sans qu'Allah ne lui construise une maison au Paradis. » (M : 28)

Le mérite particulier des deux unités du Fajr : « Il n'y a pas une prière surérogatoire à laquelle le Prophète ﷺ était plus assidu qu'aux deux unités du Fajr. » (B : 1169, M : 724) Il a dit : **« Elles sont meilleures que ce bas-monde et ce qu'il contient. »** Et dans une autre narration : **« Je les préfère à tout ce bas-monde. »** (M : 725) C'est pour cela qu'il ne les délaissait jamais, même lors de ses voyages, contrairement aux autres rawatib. En effet, il n'est pas rapporté de lui qu'il accomplissait une ratiba en voyage à l'exception de celle du Fajr et de la prière du witr.

Le rattrapage des rawatib : Le Prophète ﷺ a un jour rattrapé après 'Asr les deux unités qu'il avait l'habitude d'accomplir après Dhohr (B : 1233, M : 834). De même que **« Lorsqu'il ne priait pas quatre unités avant Dhohr, il les priait après. »** (SST : 426) Quant à **la ratiba du Fajr**, il approuva qu'un homme la rattrape après la prière obligatoire (SAD : 1267) et le mieux est de la rattraper après le lever du soleil, durant la matinée. **« Celui qui n'a pas prié les deux unités de Fajr, qu'il les accomplisse une fois le soleil levé. »** (SS : 2361)

LE WITR ET LA PRIÈRE DE NUIT

Son mérite : « La meilleure prière après celle qui est obligatoire, est la prière de nuit. » (M : 1163)

Sa description : Le witr est la prière impaire par laquelle on clôture la prière de nuit. Elle peut être priée de différentes manières, en une à onze unités. **« La prière de nuit s'accomplit en prières de deux unités. Et si l'un d'entre vous craint l'arrivée de**

l'aube, qu'il prie une unité en guise de witr pour ce qu'il a prié. » (B : 990, M : 749) **« Celui qui veut prier le witr en cinq unités, qu'il le fasse. Celui qui veut prier le witr en trois unités, qu'il le fasse. Et celui qui veut prier le witr en une unité, qu'il le fasse. »** (SAD : 1422) **« Il ne priait pas plus de onze unités la nuit durant Ramadan ou durant les autres mois. »** (B : 3569, M : 738)

Son temps : Il commence après la prière du Icha et termine au lever de l'aube (Fajr). **« Le Prophète ﷺ faisait le witr à tout moment de la nuit, en son début, son milieu et sa fin. Et sa dernière habitude était de le faire avant l'aube. »** (B : 996, M : 745)

Le meilleur moment pour prier le witr : « Celui qui craint de ne pas se lever en fin de nuit, qu'il fasse le witr en son début. Et celui qui espère se lever en sa fin, alors qu'il prie le witr en fin de nuit car la prière en fin de nuit est observée, et ceci est meilleur. » (M : 755)

Le rattrapage du witr : Si l'aube se lève et que l'on n'a pas prié le witr, il est possible de le rattraper durant le temps de la matinée en nombre paire d'unités. Celui qui a l'habitude de le prier en trois unités en fera quatre. Celui qui a l'habitude de le prier en cinq unités en fera six, etc. **« Lorsque le Messager d'Allah ﷺ manquait la prière de nuit en raison d'une douleur ou autre, il priait durant la journée douze unités. »** (M : 746)

LA PRIÈRE DE LA MATINÉE (DOHA)

Son temps : Il commence au lever du soleil, lorsqu'il s'élève à hauteur de la taille d'une lance (environ 15 min. après l'heure du *chourouq*) et termine à l'approche du temps de la prière du Dhohr, lorsque le soleil atteint son point culminant (environ dix minutes avant Dhohr).

Son mérite : « Chaque matin, il incombe à chacun d'entre vous de faire une aumône pour chacune de ses articulations. » Il mentionna ensuite certaines actions relevant de l'aumône, puis il dit : **« Et une prière de deux unités durant la matinée suffit pour s'acquitter de cela. »** (M : 720) **« Nul n'est assidu à la prière de la matinée si ce n'est un repentant. »** Et il a dit : **« C'est la prière des repentants. »** (ST : 676)

Sa description : Elle peut être priée en deux à huit unités. **« Le Prophète ﷺ faisait la prière de la matinée en quatre unités et ajoutait ce qu'Allah voulait. »** (M : 719) Et l'année de la conquête, il pria huit unités durant la matinée (B : 1176, M : 336)

Mérite particulier : « Celui qui prie Sobh en groupe et reste assis en évoquant Allah jusqu'au lever du soleil puis prie deux unités, elles seront pour lui comme la récompense d'un pèlerinage et d'une omra complets, complets, complets. » (SS : 3403)

AUTRES PRIÈRES RECOMMANDÉES

Après la prière du vendredi : « Après la prière du vendredi, le Prophète ﷺ ne priait pas avant de partir et il priait deux unités chez lui. » (B : 937, M : 882). Et il a dit : **« Lorsque l'un d'entre vous accomplit la prière du vendredi, qu'il prie quatre unités après elle. »** (M : 881)

Avant et après Dhohr : « Celui qui prie quatre avant Dhohr et quatre après, Allah l'interdit à l'enfer. » (SJ : 6364)

Avant la prière de 'Asr : « Qu'Allah fasse miséricorde à un homme qui prie quatre unités avant 'Asr. » (ST : 588)

Entre les deux appels (adhan et iqama) : **« Entre les deux appels, il y a une prière. »** Il le répéta à trois reprises, puis il dit : **« Pour celui qui veut. »** (B : 627, M : 838)

Après les ablutions : « Nul parmi vous ne fait les ablutions et les parfait, puis prie deux unités durant lesquelles il rassemble son cœur et son visage, sans que le Paradis ne lui soit garanti. » (M : 234)

En sortant de chez soi et en entrant : « Lorsque tu sors de chez toi, prie deux unités. Elles te protègeront du mal qui pourrait se produire à l'extérieur. Et lorsque tu entres chez toi, prie deux unités. Elles te protègeront du mal qui pourrait se produire à l'intérieur. » (SS : 1323)

RECOMMANDATIONS

1) Accomplir les prières surérogatoires chez soi : « La meilleur des prières est la prière de l'homme dans sa maison, à l'exception de la prière obligatoire. » (B : 731, M : 781)

« Lorsque l'un d'entre vous a terminé sa prière dans sa mosquée, qu'il fasse une part de ses prières chez lui. Allah placera du bien chez lui en raison de sa prière. » (M : 778)

2) Accomplir ce dont on est capable parmi ces prières surérogatoires et être constant dans leur accomplissement : « La prière préférée du Prophète ﷺ était celle sur laquelle on est constant, aussi minime soit-elle. Et lorsqu'il faisait une prière, il était constant dans son accomplissement. » (B : 1970) Et il a dit : **« L'œuvre la plus aimée d'Allah est celle sur laquelle on est constant, aussi minime soit-elle. »** (B : 5861, M : 782)

TEMPS	NOMBRES D'UNITÉS				
Sobh	2		2	-	
Temps d'interdiction : jusqu'à 15 min. après chourouq					
Doha	2 à 8 unités				
Temps d'interdiction : 10 min. avant Dhohr					
Dhohr	2	2	4	2	2
Asr	2	2	4	-	
Maghrib	2		3	2	
Icha	2		4	2	
Nuit	1 à 11 unités				

OBLIGATOIRES RAWATIB AUTRES

Références :

Hadiths tirés des recueils authentiques des Imams Al-Boukhari et Muslim et des livres de l'Imam Al-Albani, qu'Allah leur fasse miséricorde

B : Al-Boukhari
SS : as-Silsila as-Sahiha
ST : Sahih at-Targhib
SST : Sahih Sounan at-Tirmidhi
M : Muslim
SJ : Sahih al-Jami'
SAD : Sahih sounan Abi Daoud
SN : Sahih sounan an-Nassai

www.an-nassiha.com






an_nassiha

« Celui qui oriente vers un bien aura la même récompense que celui qui le fait. » (M : 1893)